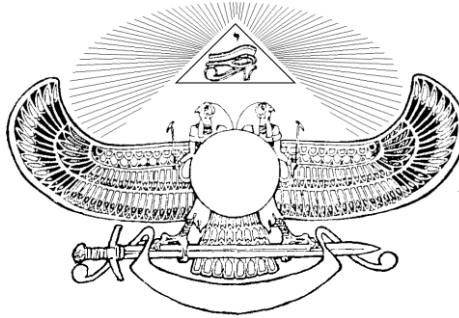


A.: L.: G.: D.: S.: A.: D.: M.:

ORDRE INTERNATIONAL DU RITE ANCIEN ET PRIMITIF DE MEMPHIS-MISRAÏM
SOUVERAIN SANCTUAIRE INTERNATIONAL

Rite Primitif
Paris 1721

Rite Primitif des Philadelphes
Narbonne 1779



Rite de Misraïm
Venise 1788

Rite de Memphis
Montauban 1815

Le Grand Maître Mondial

Zén.: de Molenbeek, le 21 décembre 2015 E.V.

**Aux TT.:SS.:FF.: Membres du Souverain Sanctuaire International
de l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif
de Memphis-Misraïm**

**Concerne : Grande Loge Symbolique du Portugal – retrait de l'Ordre
International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm**

Mes TT.:SS.:FF.:

J'ai le pénible devoir de vous informer que la Grande Symbolique de Memphis-Misraïm ne fait plus partie de l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm.

En effet, le T.:S.:F.: Bernard Trinquet et moi-même avons reçu en date du 9 décembre 2015 un courriel ayant pour objet « MANIFESTO DE PORTUGAL », libellé comme suit :

« T.:R.:F.:

Je vous prie de trouver ci-joint le MANIFESTO DE PORTUGAL.

Document signé par tous les GG.:OO.: tous Vénérables Maîtres, Maîtres SServ.: de toutes les Loges et des Triangles qui composent et représentant tous les frères et sœurs de la Grande Loja Simbólica de Portugal.

Vous en souhaitant bonne réception,

*Avec nos plus fraternelles salutations,
Paulo Marta*

*Grand Secrétaire des Aff.:Ext.:de la Grande Loja Simbólica de Portugal
Oriente de Lisboa - Portugal
Grande Loja Simbolica de Portugal »*

Le texte de ce Manifeste du Portugal est joint en **annexe 1** à la présente lettre.

Aux termes de ce Manifeste daté du 17 novembre, la Grande Loge Symbolique du Portugal et la voie mixte du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm proclament leur indépendance pour un double motif :

- 1) Jamais elles n'accepteront d'ingérence au Portugal soit d'individus de l'intérieur, soit d'individus de l'extérieur venant d'organisations dites internationales ;
- 2) Jamais elles ne permettront à quiconque de prétendre annuler le traité d'amitié de la Grande Loge Symbolique du Portugal avec des Puissances Maçonniques aussi importantes que le Grand Orient de France.

Sans les désigner nommément, ce Manifeste vise l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm (O.I.R.A.P.M.M), son Grand Maître Mondial et le T.:S.:F.: Bernard Trinquet, nommé Administrateur provisoire de la Grande Loge Symbolique du Portugal et des Pays associés de l'O.I.R.A.P.M.M. par un Bref n° 001/2011 du 21 mai 2011.

Si j'en crois la page d'accueil du site internet de la Grande Loge Symbolique du Portugal, elle s'est vu délivrer une Patente du Grand Orient de France pour la pratique du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm lors de sa Tenue de Grande Loge du 5 décembre 2015.

Pour bien la comprendre, il me revient de vous présenter la décision de la Grande Loge Symbolique du Portugal dans son contexte véritable, celui d'un différend entre le T.:R.:F.: Pedro RANGEL, président de la Grande Loge Symbolique du Portugal et des Pays associés et le T.:S.:F.: Bernard Trinquet.

L'objet de ce différend est effectivement la signature du Traité d'alliance maçonnique entre la Grande Loge Symbolique du Portugal et le Grand Orient de France.

Ce différend porte sur deux éléments essentiels :

- 1) L'emploi d'une appellation jugée erronée pour désigner l'Obédience signataire du Traité avec le Grand Orient de France ;
- 2) L'usage jugé abusif du qualificatif de « Grand Maître » par le signataire du Traité avec le Grand Orient de France.

Sur ces deux éléments, il y a eu entre le T.:S.:F.: Bernard Trinquet et le T.:R.:F.: Pedro RANGEL des échanges de lettres et de courriels.

Vous trouverez en **annexe 2** à la présente lettre les documents qui reflètent ces échanges.

Dans un courriel daté du 12 novembre, le T.:R.:F.: Pedro RANGEL met fin brutalement aux échanges en notant que « *chacun en tirera les conclusions qu'il juge appropriées.* »

C'est dans ces conditions que le T.:S.:F.: Bernard Trinquet fut amené à soumettre le différend à mon arbitrage.

J'ai rendu mon arbitrage par lettre du 15 novembre 2015 et cet arbitrage a été transmis par le T.:S.:F.: Bernard Trinquet au T.:R.:F.: Pedro RANGEL par lettre du 16 novembre 2015. Vous trouverez ces documents en **annexe 3** à la présente lettre.

C'est dans les 24 heures qui ont suivi cette transmission, soit le 17 novembre, que fut signé le Manifeste du Portugal.

Pour compléter votre information, je crois utile de joindre en **annexe 4** le fac-similé de la Patente constitutive de la Grande Loge Symbolique du Portugal de Memphis-Misraïm et en **annexe 5** le Bref n° 001/2011 du 21 mai 2011 portant nomination du T.:S.:F.: Bernard Trinquet en qualité d'Administrateur provisoire de la Grande Loge Symbolique du Portugal de Memphis-Misraïm.

C'est appuyant sur ces deux derniers documents et sur les Grandes Constitutions de l'O.I.R.A.P.M.M. que j'ai rendu mon arbitrage auquel je me permets de vous renvoyer pour en connaître la motivation.

En conclusion, je dois malheureusement constater que le T.:R.:F.: Pedro RANGEL s'est rendu coupable d'une violation flagrante des articles 56 et 65 des Grandes Constitutions en usurpant le titre de Grand Maître.

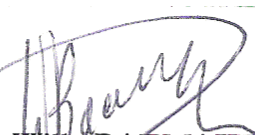
De plus, le T.:R.:F.: Pedro RANGEL a délibérément transgressé le serment de Patriarche Grand Conservateur de l'Ordre (95^e degré) qu'il a prêté librement « **en la Divine Présence du Sublime Architecte de tous les Mondes, la main droite étendue sur le Livre Sacré, emblème de l'Eternité, sur le Glaive, emblème de l'Honneur, et sur la Myrte, emblème de l'Initiation** », serment par lequel il a renouvelé ses promesses antérieures « **de respecter et faire respecter, sans faiblesse ni indulgence déraisonnable, tous les Règlements généraux et toutes les Constitutions, ainsi que tous les décrets émanant du Souverain Sanctuaire International.** »

Je déplore sincèrement que pour obtenir la reconnaissance du Grand Orient de France, le T.:R.:F.: Pedro RANGEL en soit venu à enfreindre ses engagements les plus sacrés et à entraîner dans sa quête ambitieuse la Grande Loge Symbolique du Portugal de Memphis-Misraïm dont la direction lui avait confiée conformément à nos Grandes Constitutions.

Or pour **exister** et **croître**, notre Ordre **Traditionnel, déiste** et **spiritualiste**, n'a point besoin de s'aliéner, en particulier en cherchant frénétiquement à accéder aux convenances des autres Puissances maçonniques. Sachons rester nous-mêmes en toutes circonstances et veillons au contraire à **vivre notre différence**, à la faire respecter au besoin, mais sans prétendre non plus l'imposer aux autres.

Je vous demande d'assurer la plus large diffusion à la présente lettre et je vous autorise à la communiquer, s'il y a lieu, aux Obédiences amies.

Recevez, mes TT.:SS.:FF.:, une triple et chaleureuse accolade fraternelle.


Willy RAEMAKERS
Grand Hiérophante
T.P.S.G.C.
Grand Maître Mondial

